

Etaient présents : BOUYALA R. – MORENO P. – THIEFFRY F. – MORENO M. – COLIN C. – CARON D. – MAURRAS F. – LEROY-THEOLAS C.

Absents excusés : LECOINTE H. – D'HONT V. –

Absents : BIAU C. – POUCHAIN K. – DISCHAMP-LENAIN L. – SIRE G.

M. THIEFFRY Frédéric est désigné secrétaire de séance.

Deux procurations sont régulièrement enregistrées (Mme D'HONT Valérie à Mme MORENO Martine, Mme LECOINTE Huguette à M. MORENO Pierre).

A- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 4 mars 2019

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Information du conseil sur les décisions municipales prises au titre de l'article 2122-22 du CGCT

- **DECISION MUNICIPALE N° 2018-15 du 23 novembre 2018** : L'avenant n° 1 au marché de travaux pour la restauration de la Fontaine de l'Amour, concernant le Lot n° 2 : Serrurerie – Ferronnerie – Fontainerie, attribué à l'entreprise OULHIOU de Pézenas (34120) est approuvé pour une plus-value de 510,00 € HT (CINQ CENT DIX EUROS)

Liste des marchés conclus en 2018

Le conseil prend acte

Motion AMRF sur la place des communes rurales au sein des EPCI

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

1. Budget principal - Compte de gestion 2018

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2018, réalisée par le Trésorier d'Agde et conforme au compte administratif.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2. Budget principal - Compte administratif 2018

Le compte administratif est l'état des dépenses et des recettes réalisées du 1er janvier au 31 décembre d'un exercice comptable. M. le Maire ne prend pas part au vote.

Fonctionnement

Recettes	1.336.348,84 €
Dépenses	1.058.393,45 €
Excédent	277.955,39 €
Excédent reporté de 2017	373.026,37 €
Réalisations 2018 + report	650.981,76 €

Investissement

Recettes	393.633,89 €
Dépenses	589.214,67 €
Déficit	195.580,78 €
Déficit reporté de 2017	156.894,86 €
Réalisations 2018 + report	- 352.475,64 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3. Budget principal - Affectation du résultat 2018

M. le Maire propose au conseil d'affecter les résultats de clôture du compte administratif 2018 comme suit :

Résultat de l'exercice (fonctionnement)	277.955,34
Résultats antérieurs reportés	373.026,37
Résultat à affecter	650.981,76
Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 352.475,64
Solde des restes à réaliser d'investissement	25.335,98
Besoin de financement total	327.139,66
Affectation en réserves en investissement R1068	327.139,66
Report en recette de fonctionnement R 002	323.842,10

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4. Contributions directes 2019

Les taux de fiscalité directe sont maintenus comme suit :

- Taxe d'habitation	12,80 %
- Taxe sur le foncier bâti	17,80 %
- Taxe sur le foncier non bâti	75,05 %

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5. Budget primitif 2019

M. le Maire demande au Conseil de voter le budget primitif 2019 de la Commune :

Fonctionnement

Recettes	1.606.272,10 €
Dépenses	1.606.272,10 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Investissement

Recettes	1.735.766,38 €
Dépenses	1.735.766,38 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6. Subventions aux associations 2019

Les subventions aux associations proposées pour 2019 ont été décidées d'un commun accord avec les élus délégués à la commission des animations et seront versées après réception des bilans moraux et financiers fournis par les associations.

La Cèba - Pétanque	700€
Création d'Arts Plastiques	350€
Gym à Lèze	550€
Gymnastique Féminine	550€
Les Amis de l'Ecole	1.000€
ESC 34	4.500€
Bel Age Lézienais	800€
FNACA	350€
Les producteurs d'oignons	2.350€
Les Restos du Cœur	1.000€
UNAPEI Pézenas	350€
Ligue contre le cancer	350€
Les Chasseurs réunis	700€
Foyer Rural	700€
SAL	400€
La Cèbe Totémique	700€

Il est proposé au Conseil de valider le principe d'une provision de 1000 € maximum (attribués à une ou plusieurs associations pour l'organisation d'un événement ou pour toute nouvelle association).

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

7. Demande de subvention éclairage public

Suite au diagnostic sur l'éclairage public réalisé par Hérault Energies en 2015, la rénovation de celui-ci a été lancée.

M. le Maire propose de poursuivre ces travaux et de solliciter l'obtention de subventions auprès d'Hérault Energies :

- Lotissement Les Rouyres pour un montant estimatif de 9.984 € TTC
- Lotissements Jany et Las Fons, chemin de Bédillières et impasse du chemin des ânes pour un montant estimatif de 17.280 € TTC
- Chemin de Caux tranche 3 pour un montant estimatif de 9.912 € TTC

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

8. Fixation des tarifs droit de place fête foraine

M. le Maire rappelle à son conseil que la fête locale doit être organisée, cette année, par la commune. Dans ce cadre, afin de respecter l'égalité avec les commerçants ambulants il est nécessaire d'établir un tarif d'occupation de l'espace public pour les attractions foraines. Il informe l'assemblée que les communes voisines ont déjà mis en place ce type de tarif.

Une convention d'occupation temporaire et révocable de l'espace public sera conclue avec chaque forain.

Le tarif est fixé à la somme de 3€ le mètre linéaire de l'attraction par jour de fête et sera encaissé par la régie des services généraux.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

9. Questions diverses

Concertation Rouyres et Genêts d'Or : pas de choix avec égalité d'avis favorables et défavorables à une voix près, il n'y aura donc pas de nouvel aménagement. Seule la chicane qui gêne les manœuvres sera enlevée. Le stationnement rue de l'égalité devient unilatéral. Signalétique : mise en œuvre en avril.

Projet de police pluri communale : travail auprès de la sous-préfecture pour faire aboutir le projet.

Conseil d'école : satisfaction du corps enseignant pour le travail accompli par les services municipaux tant technique que périscolaire. Des actions vont être menées pour faire connaître l'accueil périscolaire (identification visuelle des locaux). Boum des enfants le 4 mai 2019.

Question sur le projet de l'Etat avec la cantine à 1€. La commune préférerait travailler sur une amélioration de la qualité.

Fait à Lézignan-la-Cèbe,

Le 9 avril 2019